

## COMMUNE D'ADAINVILLE

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

- Nombre de conseillers en exercice : 14  
- Nombre de conseillers présents : 13  
- Nombre de votants : 14

- Date de convocation : 21/09/2021  
- Date d'affichage : 21/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 Septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr RAIMONDO, Maire.

**Étaient présents :** Mrs BARBIER, MINGOÏA, BRIANDET – Adjointes, Mrs FANYO, ODIER, DOIN, HERPE, LEROUX, Mmes LEFEVRE, MASSÉ, MARTIN-POUYET, FORTÉ

**Absents:** Mme CAUNET (pouvoir Mme MARTIN-POUYET)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. BRIANDET a été désigné pour remplir ces fonctions

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 18 JUIN 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'Unanimité

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **- CONVENTION DE PRET GRATUIT POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES DE LA MAIRIE**

Le maire propose l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Les travaux de la mairie sont terminés. Les salles sont fonctionnelles.

Les salles du bas de la mairie d'Adainville servent d'ores et déjà le premier mardi de chaque mois pour le Petit marché, l'école, et deux fois par mois pour les après-midi récréatifs des anciens de la commune. Il est proposé de mettre à disposition gratuitement les salles pour les associations, les démarches et initiatives portées par des Adainvillois (musique, sports, chasse, culture, associations, etc.). La mairie dispose d'une assurance qui permet ces réunions.

Il est proposé d'établir une convention de prêt gratuit, type règlement intérieur, pour le prêt gratuit des installations de la commune.

# Vote : 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Carole FORTE, Jean-Yves DOIN)

*La délibération est établie ainsi :*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Considérant que la mise à disposition de ces salles pourrait répondre à des besoins ponctuels des Adainvillois Le Conseil Municipal,*

*Considérant que les deux salles situées au rez-de-chaussée de la mairie ne sont plus utilisées*

*Après en avoir délibéré, à la majorité*

*(12 pour, deux abstentions Mr DOIN et Mme FORTE)*

**DECIDE** la mise à disposition à titre gratuit, pour les Adainvillois et pour des besoins ponctuels, des deux salles situées au rez-de-chaussée de la Mairie.

##### **- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Edouard ODIER fait la lecture de la note transmise le 27 septembre au Conseil municipal :

« Le poste budgétaire Fêtes et cérémonies a été prévu au budget primitif à hauteur de 12 300 euros. A ce jour les dépenses réalisées se montent à 11 748 euros. Afin d'honorer les projets prévus d'ici la fin de l'année : cadeaux aux anciens pour Noël, les après-midi récréatifs (2 par mois), la cérémonie du 11 novembre etc..., il convient de prévoir d'augmenter ce budget de 7 000 euros.

*Le budget Fêtes et cérémonies nécessite donc un montant plus important que ce que nous avons prévu dans le budget primitif. Il y a à cela trois raisons :*

*1/ Cette année et pour la première fois, nous avons souhaité présenter un budget primitif plus réaliste et donc avec des prévisions pas trop inflationnistes.*

*2/ Nous avons manifestement sous-estimé les dépenses du 13 juillet, sur ce point nous n'avons pas de référence sur les dépenses de l'année dernière au cours de laquelle l'évènement du 13 juillet n'avait pas eu lieu.*

*3/ Nous n'avons pas prévu un nombre aussi importants de participants à l'évènement du 13 juillet cette année, soit environ 300 personnes. Les dépenses pour cette manifestation ont été ainsi de l'ordre de 9000 euros soit 30 euros par participant.*

*Nous proposons donc au conseil municipal d'augmenter le poste Fêtes et cérémonies de 7 000 euros. Pour maintenir l'équilibre du budget tel que déjà voté par le conseil, nous proposons de diminuer le budget prévisionnel du poste Frais d'actes et de contentieux qui était dans le budget primitif au niveau de 13 000 euros et pour lequel environ 3 000 euros ont été dépensés.*

*Il restera ainsi un montant de l'ordre de 3 000 euros sur le poste Frais d'actes et de contentieux ce qui nous semble suffisant. Si une nouvelle affaire devait nous amener une dépense plus importante, nous pourrions alors l'affecter au poste Dépenses imprévues sur lequel nous disposons d'une réserve confortable de 38 500 euros.*

Questions :

Carole FORTE.

« pas de référence » ? Il y deux ans, puisque l'an dernier il n'y a pas eu de 14 juillet pour cause de Covid, les repas étaient à 15 euros. Cette année 30 euros, pas de tarif enfant, pour les extérieurs le tarif était inférieur au prix de revient, pas de mise en concurrence, ni de limitation du nombre de participants, le budget de départ n'a pas été pris en compte. Les procédures ne sont pas respectées.

Jean-Yves DOIN

Une manifestation s'organise sur la base d'un budget prévisionnel et d'une étude. Il est peu sérieux d'organiser une manifestation hors budget.

Carole FORTE.

Quel était le coût du feu d'artifice ? une étude comparative a-t-elle été réalisée ?

Jean-Marc RAIMONDO

Le prestataire habituel nous a fait faux bond juste avant la manifestation. Le feu d'artifice à coûté environ mille euros, c'est moins que le tarif habituel, et c'était particulièrement réussi compte tenu des conditions.

Edouard ODIER.

En effet le coût des repas était bien supérieur aux années précédentes... mais de qualité absolument incomparable. Il y a eu deux à trois fois plus de monde que d'habitude. Trente euros pour une manifestation réussie c'est très correct.

Le Code des marchés publics n'oblige pas pour ce montant à faire une mise en concurrence et à demander trois devis différents. Le choix du prestataire pour le dîner du 13 juillet est conforme au Code des marchés publics. C'est un prestataire local qui a déjà réalisé un buffet pour la mairie il y a quelques années. Toutefois, je ne recommande pas de faire appel au même prestataire dans les mêmes conditions, et je recommande à l'avenir le système des trois devis pour ce type de manifestation.

Jean-Marc RAIMONDO.

Le budget de la commune est d'environ 500 000 euros. Nous avons un excédent de 90 000 euros inutilisé. Après une année si difficile, je souhaitais accueillir les adainvillois de manière particulière. Nous ferons mieux l'an prochain et vous y contribuerez.

L'écart de coût / prix de revient des participants non adainvillois représente 500 euros ! On a fait plaisir aux habitants et leurs proches.

Edouard ODIER.

Il est vrai que pour les invités, le tarif ne couvre pas leurs frais. Je fais la recommandation pour la prochaine saison de veiller à ce que le tarif de participation demandé aux invités couvre leurs frais.

Muriel TISSIERES.

Il n'est pas obligatoire de demander 3 devis par rapport au devis initial pour ce cas.

Jean-Yves DOIN.

Il faut une mise en concurrence. On ne donne pas un marché à un prestataire, même de qualité. Même sous le seuil réglementaire, une règle de bonne conduite consiste à organiser une consultation restreinte ou ouverte.

Edouard ODIER.

Le Code des marchés n'est pas enfreint.

Carole FORTE

Il reste trois mois avant la fin d'année. Que recouvre l'ajout de 7000 euros au budget ?

Edouard ODIER.

Reste à financer :

- les cadeaux de Noël des anciens de la commune (4100 euros), et une provision (1800 euros), marge de sécurité.

Jean-Marc RAIMONDO.

Ce qui est mis au budget ne signifie pas que nous allons le dépenser. C'est un budget primitif qui n'oblige en rien. Nous prévoyons de manière confortable la fin d'année, sans exagération. C'est aussi un confort pour animer des petites manifestations qui n'étaient pas prévues (un rendez-vous à Noël ?, un musicien ?, etc.).

Francesco MINGOÏA.

Pour chaque activité la commission animation dont c'est en partie le rôle doit être informée et réunie.

Jean-Yves DOIN.

Il reste des efforts importants à fournir en termes de communication. Nous souhaitons avoir l'information en amont et non après les actions. Cela peut passer par des commissions réduites plus réactives ?

Alexandre FANYO. fait la lecture du message transmis par Laurence CAUNET en amont du conseil Municipal

*« Bonsoir à toutes et tous*

*Comme vous le savez je ne serai pas présente ce soir mais concernant les dépenses du 14 juillet la commission animation avait été convoquée pour présentation du devis.*

*Plusieurs d'entre nous avons alerté sur les tarifs et sur la trop faible compensation demandée aux extérieurs. Leur participation ne couvrirait pas le prix du menu donc les 50 repas des extérieurs représentent une perte de 600€.*

*Par ailleurs les anciens membres de la commission animation présents avaient pu informer sur les coûts des repas des années antérieures soit entre 12 et 15€ maximum par personne. Il y avait donc des éléments de comparaison qui avaient été évoqués. Mais pas pris en compte...*

*De plus le budget que nous avons voté était prévu pour toutes les animations de l'année....il n'y en a eu qu'une jusqu'à présent..... Le même montant permettait jadis de faire en plus la journée du patrimoine et le méchoui la fête de la musique le 8 mai et le 11 novembre ainsi que les vœux du maire.*

*Cela pose un questionnement sur la façon dont a été organisé le 14 juillet....l'organisation s'est faite sans tenir compte de la ressource financière disponible.*

*Laurence »*

# Vote : 9 POUR, 5 Abstentions (Mmes FORTE, MARTIN-POUYET, CAUNET, Mrs DOIN, FANYO)

La délibération est libellée ainsi :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le vote du budget primitif en date du 13 Avril 2021

**Considérant** que le déficit de l'article 6232, Chapitre 011, ne permet pas d'honorer les différents projets en matière d'animation, réception etc...

**Considérant** l'importance d'effectuer un virement de crédits sur cet article

**Après en avoir délibéré, à la majorité**

**(9 pour, 5 abstentions Mesdames FORTÉ, MARTIN-POUYET, CAUNET, Mrs FANYO, DOIN)**

**Article 1:** Décide d'effectuer un virement de crédits, ainsi :

- |  |            |
|--|------------|
| - Chapitre 011 – article 6232 (Fêtes et Cérémonies)          | +7000,00€  |
| - Chapitre 011 – article 6227 (Frais d'actes et contentieux) | - 7000,00€ |

**- LA CARTE DE TRANSPORT : PASSER L'AIDE A 30% ?**

Chaque année, la commune rembourse aux parents des collégiens d'Adainville 30% du montant de la carte de transports, l'an passé les membres du conseil ont décidé de procéder au remboursement de la carte de transport pour les lycéens à hauteur de 20%.

La dépense totale s'est élevée à 522,15€

Année scolaire 2021/2022 : tarif collégiens 113,50€

Année scolaire 2021/2022 : tarif lycéens 342€

Carole FORTE.

Demande de passer l'aide pour la carte lycéens de 20% à 30%.

Cela concerne 8 enfants de la commune pour lesquels la carte est la plus chère. Cela reviendrait à passer l'aide au même niveau que pour les collégiens.

# Vote : POUR à l'unanimité

La délibération est libellée, ainsi :

**Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le vote du budget en date du 13 Avril 2021

**Considérant** la reprise par la CCPH de la compétence transport en direction des collèges de Houdan et d'Orgerus à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 suite à la dissolution du SIVOM de Houdan à compter du 5 juillet 2014

**Considérant** que la commune prend à sa charge, chaque année, 30% du coût du transport des collégiens

**Considérant** que les principes budgétaires ne permettent pas à la CCPH de percevoir, de la part de ses communes membres, une participation communale au titre de l'aide aux familles

**Considérant** que dans un souci d'équité, la commune souhaite prendre à sa charge 30% du montant de la carte de transports scolaires des lycéens de la commune

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de maintenir la prise en charge à hauteur de 30% du prix de la carte de transport des collégiens
- **DECIDE** de prendre en charge à compter de l'année scolaire 2021/2022, 30% du prix de la carte de transport pour les lycéens,
- **DIT** que cette participation sera versée directement aux parents

**- DISSOLUTION DES CCAS ET CAISSE DES ECOLES**

Edouard ODIER.

La Caisse des écoles est une instance créée il y a fort longtemps. L'objet en était un réservoir de dons pour les associations et actions liées à des manifestations des écoles. Ce fond pouvait être utilisé sur demande, par exemple pour participer à un voyage scolaire, ...

Aujourd'hui il y a 33 000 euros qui "dorment" dans cette caisse qui n'est pas mobilisée. La raison de cette non utilisation n'est pas bien connue : probablement moins de voyages organisés, ...

Le CCAS est une instance collectivité territoriale qui existe de longue date également. Le but était de financer des actions sociales et d'apporter une aide aux familles en difficulté (ce fond qui accueillait notamment les recettes de la brocante). 5000 euros ne sont pas utilisés car aucune demande n'arrive à la commune.

Muriel TISSIERES.

Cela s'explique également par le fait que le Département a mis en place des politiques et de mesures d'aides aux personnes en difficultés.

Le CCAS n'est pas totalement inactif. Actuellement il gère le colis de Noël aux anciens d'Adainville. La commission Actions Sociales peut porter à l'avenir ces questions.

Edouard ODIER.

Près de 40 000 euros ne sont pas utilisés, ni utilisables.

Nous proposons de dissoudre ces deux instances. Les montants intégreraient le budget de la commune au 1 janvier 2023 pour être utilisés dans le cadre de l'Action sociale et pour l'école.

Carole FORTE.

CCAS est un établissement public ayant pour but de gérer les actions sociales de la mairie. Il est animé par un conseil d'administration propre dont le maire est le président, avec des représentants des élus et des associations. Elle aide les personnes en difficulté en toute confidentialité. Si l'aide proposée par la commune est à présent dispensée par la commission Actions Sociales de la commune, cela pose la question de la discrétion-confidentialité de l'action (on ne peut attribuer une somme sans mentionner le destinataire dans une délibération de la commune).

Jean-Marc RAIMONDO.

La Trésorerie engage toutes les communes à dissoudre les CCAS. Nous allons rechercher une explication sur ce sujet. On doit pouvoir dispenser la même action sur une ligne spécifique du budget communal. Nous allons définir le rôle et le fonctionnement de la commission Actions Sociales de manière notamment à garantir la confidentialité des aides qui pourraient être attribuées.

# Vote pour la dissolution de la Caisse des écoles : 14 POUR, 1 abstention (Jean-Yves DOIN.)

# Vote pour la dissolution de la CCAS: le vote est reporté au prochain conseil municipal dans l'attente d'informations complémentaires.

Délibération portant uniquement sur la dissolution de la Caisse des Ecoles

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article 212-10 du Code de l'Éducation autorisant la dissolution de la caisse des écoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant plus de trois années

**Considérant** qu'il n'y a plus de vote de budget pour la caisse des écoles à partir de l'année 2021 et que les dépenses sont transférées sur le budget de la commune

**Après en avoir délibéré, à la majorité**

**(13 pour, une abstention Mr DOIN)**

- **DÉCIDE** la dissolution de la caisse des écoles, sa clôture interviendra à l'issue des trois ans exigés.

- **DIT** que l'actif, le passif et le solde de trésorerie du budget de la caisse des écoles seront intégrés dans le budget de la commune dès sa clôture.

- **DIT** que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

## **- CONVENTION CIG 78**

Jean-Marc RAIMONDO.

Le CIG78 a un rôle de conseil pour les communes. Le CIG propose des conventions gratuites qui permettent de faire appel ensuite, si besoin, à des agents spécialisés sur simple appel et à un tarif préférentiel (30 à 40 euros de l'heure contre 85 à 90 euros de l'heure pour ceux qui n'ont pas de convention).

Francesco MINGOÏA.

Le coût est plus important que cela, il faut compter 400 euros par jour.

Jean-Marc RAIMONDO.

Le coût est de 46 euros par heure de travail pour les communes de moins de mille habitants qui ont signé la convention. Cette convention est une possibilité qui autorise, si nécessaire, à faire appel à des agents spécialisés. Si on n'en a pas besoin, cela ne coûte rien. La convention est a priori pour la durée du mandat (à vérifier). Pour un agent administratif ou pour l'urbanisme c'est 37,5 euros de l'heure.

Clément BRIANDET.

Pour profiter de cette possibilité, il faudrait s'engager à prévenir le conseil municipal avant d'utiliser cette possibilité ? Une information préalable serait nécessaire.

Jean-Marc RAIMONDO.

Valide le fait de communiquer sur ce point si la commune devait faire appel à un agent CIG78.

# Vote pour la signature de la convention CIG78

7 votes POUR, 7 votes CONTRE (Mmes FORTE, CAUNET, MARTIN-POUYET, Mrs FANYO, MINGOÏA, DOIN, LEROUX.)

## **- REMPLACEMENT DU VP COMMISSION COMMUNICATION-ANIMATION**

Le Conseil échange sur le mode de remplacement de Frédéric BUNNQUELL, Vice-Président de la commission.

Il est convenu que la commission faisait en interne, compte tenu du nombre suffisant de participants, le choix d'un nouveau Vice-Président.

Il faut en outre remplacer Frédéric dans les autres commissions auxquelles il participait.

## **- QUESTIONS DIVERSES**

**Communication** (Carole FORTE.)

Les informations de la mairie sont présentées sur l'affichage devant la mairie mais pas sur l'ensemble des nouveaux panneaux d'affichage aux quatre coins de la commune. Des habitants ont demandé à avoir l'information de la mairie sur l'ensemble des panneaux.

Le site internet de la mairie comporte un certain nombre de pages en construction ou en chantier.

Il faudrait mettre à jour un certain nombre d'informations.

Jean-Marc RAIMONDO.

C'est entendu. En effet, la mairie peut relayer les informations plus administratives sur l'ensemble des panneaux de la commune.

Pour le site internet, la commission communication doit s'approprier le sujet et faire des propositions pour la mise à jour du site de la commune et de l'appli Adainville. Le prochain bulletin papier à paraître va indiquer également les dates clefs.

## **Déchets verts**

Quels sont les dates des prochaines distributions de sacs déchets verts et des encombrants ?

Jean-Marc RAIMONDO.

L'appli Adainville (506 abonnés) va renseigner sur les prochaines (et dernières) distributions de sacs papier en septembre-octobre. En effet, les sacs (le coût des sacs est actuellement de 600 000 euros par an)

vont disparaître au profit de grands bacs du SIEDD, qui seront donnés aux habitants qui le souhaitent. Le ramassage se fera le lundi matin à l'image du ramassage des poubelles.

Les encombrants passent le 6 octobre prochain.

En parallèle, la commune doit réfléchir à d'autres systèmes de valorisation de déchets verts : broyeur ?, compost ?, etc. c'est une ressource à valoriser.

### **Expérimentation lutte contre la vitesse automobile dans le village**

Jean-Marc RAIMONDO

Demandé à l'origine par les habitants, le Département a mis en place depuis la fin août un système éphémère pour évaluer l'incidence sur la vitesse dans le village. Il faut analyser les mesures de vitesse depuis l'installation de ce système proposé pour en tirer des enseignements.

Jean-Yves D.

C'est assez dangereux en l'état. Compliqué pour les camions, bus, vans, tracteurs... et les voitures accélèrent souvent pour passer les installations avant d'être coincées dedans. La réaction des automobilistes est souvent contraire à l'intention de départ, limiter la vitesse.

### **Réunion publique sur l'aménagement de l'Allée de l'étang**

Clément BRIANDET et Hervé BARBIER .

Samedi dernier nous avons réalisé un diagnostic en marchant Allée de l'Étang. Les habitants ont souligné la qualité de vie dans un site remarquable (accès direct aux chemins ruraux, vues sur les prairies, calme, etc.), nous avons partagé certains constats (état délabré de la voirie et problèmes d'usages, problèmes de circulation de l'eau de pluie, etc.). Des premières pistes de réflexion ont été formulées chemin faisant (réduire l'effet "tout bitume", recalibrer la voirie, faire entrer la végétation dans la rue, matérialiser les espaces de stationnement "visiteurs", planter quelques arbres, étudier le chemin des eaux pluviales, marquer de façon qualitative les seuils des entrées des maisons, etc.).

Les habitants de l'Allée de l'Étang ont jusqu'au 1 novembre pour faire un retour sur leurs souhaits et propositions pour l'aménagement futur de la rue.

### **Téléphonie & Fibre**

Jean-Marc RAIMONDO.

Les études pour l'implantation des antennes Oranges sur le pylone SFR sont terminés depuis fin août, mais depuis à nouveau plus de nouvelles.

Beaucoup d'habitants rencontrent des problèmes, notamment avec Orange pour la fibre.

La réunion publique avec l'interlocuteur Orange le mois dernier a montré qu'ils n'étaient pas sur le dossier. C'est une très grande difficulté pour la commune

Pour la fibre et les nombreux problèmes rencontrés, Yvelines Fibre nous aide à l'installation pour combler les manquements des installateurs. Mais nous n'avons aucun interlocuteur pour les dépannages car c'est à la charge des différents opérateurs qui doivent signaler les problèmes réseau et les remonter à Yvelines Fibre.

**Séance levée à 22H15**